

La mise en place de radars anti-bruit sur les routes de la vallée de Chevreuses dans les Yvelines a fait couler beaucoup d'encre. L'occasion de faire le point sur le contexte dans lequel le projet est né.



Lors des Rencontres Nationales Santé – Environnement organisées en janvier dernier à Bordeaux, le sujet du bruit était naturellement présent puisqu'il est de fait à l'interface entre les questions de qualité de vie et de santé publique.

L'atelier d'échanges collaboratifs consacré au bruit était animé par la Mission Bruit et Agents Physiques du ministère de la transition écologique et solidaire. Lors de cet atelier, Laurent DROIN, directeur du CidB, a proposé l'idée de radars sonométriques pour lutter contre le bruit routier en agissant notamment sur le comportement des conducteurs. Cela se fait déjà à titre expérimental dans certains pays.

Cette idée a été reprise par le député Jean-Noël Barrot dans le projet de loi LOM, pour traiter plus spécifiquement le bruit des deux-roues motorisés. Elle est actuellement expérimentée par le Centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Ile-de-France, Bruitparif, qui dispose avec son système de mesure appelé « Méduse » d'un dispositif apte à répondre à la problématique du radar sonométrique.

Prévue pour deux ans, l'expérimentation est installée actuellement dans les Yvelines. Une fois la loi LOM publiée, un décret devrait venir détailler les modalités techniques de réalisation de

cette expérimentation. Continuez à consulter la page de notre site, nous vous tiendrons informés de l'évolution législative de l'expérimentation. Les appareils ont été installés mais ne sanctionnent encore personne.

[Projet de loi mobilités : Ce que l'Assemblée Nationale prévoit sur le bruit](#)